

Décision

Générale

colonial

Décision n° 251 concernant les services d'Etat.

n° 251

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 février 1961

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1961

Date du numéro

31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Est accepté, pour compter au 7 mars 1961, la démission de son emploi offerte par Mme Poirier Jeanine, secrétaire dactylo-graphe auxiliaire au Service de l'Information. Mme Poirier Jeanine, qui réunit au 7 mars 1961, 1 an 11 mois 14 jours de service effectif, aura droit : — à une indemnité compensatrice de congé non pris égale à 29 jours de salaire; — à l'indemnité prévue par l'article 27 de l'arrêté n° 1033 du 23 juillet 1955.